

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2026

Le mardi 13 janvier 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Bernard ANCIAN.

Secrétaire de la séance : Vanessa BERNE

Présents : Bernard ANCIAN, Daniel BAILLY, Vanessa BERNE, Gérard BERTHET, Pierre BROUSSART, Coralie CHAPELAND, Nathalie GALLET, Jean-François GIRAUD, Alphonse GROBON, Nicolas GUDIN, Arlette MARCELAT, Nelly MARÉCHAL, André MARTINOD, Bénédicte PERRET, Joëlle PERRET, Christiane PESENTI, Abel VUAILLAT

Représentés : Jean-Marc BERNE représenté par Vanessa BERNE, Nathalie GERBER représentée par Nathalie GALLET, Tanguy PERRET représenté par Joëlle PERRET

Absents et excusés : Norbert CHAREYRON, Jean ROCHE, Pierre-André SUAUI, Renaud TROCCON

Début de séance : 20h15

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2025
- Information relative aux délégations accordées au Maire

Finances communales

- Présentation de l'état des restes à recouvrer
- Adoption de décisions modificatives budgétaires

Commande publique et projets d'investissement

- Lancement de la procédure de consultation relative au marché de travaux pour la construction d'une structure sanitaire aux Plans d'Hotonnes

Conventions et partenariats

- Approbation de la convention avec la SEMCODA pour l'entretien des espaces verts du lotissement situé rue du Capitaine Seigle

Questions diverses

- Défrichage du stade de VTT des Plans d'Hotonnes
- Inauguration de la nouvelle gendarmerie de Plateau d'Hauteville

Délibérations du conseil :

-Information relative aux délégations accordées au Maire

Devis et Conventions signés dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT					
Période du 17/12/2025 au 13/01/2026					
DEVIS					
Société	Objet	Devis n°	Montant HT	TVA	Montant TTC
CHAVANEL SAS	Remplacement Joystick transmission - Tracteur CLAAS - RU	3120011848	2 801,37 €	560,27 €	3 361,64 €
VALAGRI SARL	Bande caoutchouc pour étrave - Déneigement	1110000624	2 534,00 €	506,80 €	3 040,80 €
DESAUTEL	Remplacement 1 BAES - Salle Polyvalente Le Cercle - HO	DE7-85050	626,25 €	125,25 €	751,50 €
DESAUTEL	Remplacement 1 Extincteur - Hangar Communal - SO	DE7-87299	135,32 €	27,06 €	162,38 €
DESAUTEL	Remplacement 1 Extincteur - Chalet des Deux Sapins - SO	DE7-87298	130,24 €	26,05 €	156,29 €
Cédric VALLIN-PERRINO	Réfection des 93 chapeaux des murs de la place du village - GA	2026.01	10600,60	2 120,12 €	12 720,72 €
					- €
					- €
Montant des Devis signés entre le 17/12/2025 et le 13/01/2026 - BC 24400 (Général)			6 227,18 €	3 365,55 €	20 193,33 €
ONF - BFC	Programme de Travaux 2026 - Forêt communale du Grosbois (25)	DEC-26-844010-00617585/201808	3 501,78 €	350,18 €	3 851,96 €
					- €
Montant des Devis signés entre le 17/12/2025 et le 13/01/2026 - BC 24401 (Bois)			3 501,78 €	350,18 €	3 851,96 €
Montant des Devis signés entre le 17/12/2025 et le 13/01/2026 - BC 24402 (Lotissement Hotonnes)			- €	- €	- €
Montant des Devis signés entre le 17/12/2025 et le 13/01/2026 - BC 24403 (Section Sothonod)			- €	- €	- €
Montant Total des Devis signés entre le 17/12/2025 et le 13/01/2026			9 728,96 €	3 715,73 €	24 045,29 €

-Présentation de l'état des restes à recouvrer

BC 24400 – Budget Général

Au 31/12/25, il reste **104 951,14 € à recouvrer sur 407 155,00 €** titrés non soldés,
contre 99 608,36 € (sur 386 228,51 €) au 30/11/25 et contre 102 292,22 € (sur 396 043,26 €) au 31/10/25.

BC 24401 – Budget Forêt

Au 31/12/25, il reste **58 655,85 € à recouvrer sur 156 654,32 €** titrés non soldés,
contre 55 655,74 € (sur 151 577,07 €) au 30/11/25 et contre 59 573,66 € (sur 153 289,11 €) au 31/10/25.

BC 24402 – Budget Lotissement

Néant.

BC 24403 – Budget Sothonod

Au 31/12/25, il reste **2 955,00 € à recouvrer sur 2 955,00 €** titrés non soldés,
contre 2 310,00 € (sur 2 310,00 €) au 30/11/25 et contre 2 310,00 € (sur 2 310,00 €) au 30/10/25.

Convention de déneigement et d'entretien des espaces verts avec la SEMCODA : Autorisation de signature (N° DE_2026_002)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le projet de convention de déneigement et d'entretien des espaces verts à conclure entre la Commune et la SEMCODA ;

Considérant que la SEMCODA est propriétaire certains espaces verts et de voirie situés sur le territoire communal ;

Considérant que, dans un souci de cohérence, d'efficacité du service public et de sécurité des usagers, il est opportun que la commune assure les opérations de déneigement (raclage et/ou salage) ainsi que l'entretien des espaces verts (tonte et taille des haies) sur ces emprises ;

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de ces interventions, pour une durée d'un an à compter de janvier 2026, renouvelable annuellement ;

Considérant que cette convention prévoit une rémunération des prestations sur la base du temps d'utilisation effective du matériel communal, selon les tarifs définis audit document ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

D'approuver les termes de la convention de déneigement et d'entretien des espaces verts à conclure entre la commune et la SEMCODA.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

De dire que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées aux chapitres et articles budgétaires prévus à cet effet au budget communal.

Lancement d'un marché public de travaux selon une procédure adaptée (MAPA) : Construction d'une infrastructure sanitaire aux Plans d'Hotonnes (N° DE_2026_001)

Le Conseil Municipal de la Commune de Haut Valromey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu le projet de construction d'une infrastructure sanitaire située aux Plans d'Hotonnes, au sein de la Maison des Plans, répondant aux besoins d'accueil du public et d'amélioration des équipements communaux ;

Vu le règlement de consultation relatif au marché public de travaux intitulé « *Construction d'une infrastructure sanitaire – Maison des Plans aux Plans d'Hotonnes* » ;

Considérant que la Commune de Haut Valromey agit en qualité de maître d'ouvrage pour cette opération ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet **Romuald Godet Architecture – Architecte DPLG**, sis 195 rue du Bovar, Champdossin, 01260 Valromey-sur-Séran ;

Considérant que les travaux sont décomposés en sept (7) lots distincts :

- Lot 1 : VRD / Maçonnerie
- Lot 2 : Charpente – Couverture – Zinguerie
- Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot 4 : Plâtrerie – Peinture
- Lot 5 : Carrelage – Faïences
- Lot 6 : Plomberie – Chauffage – ECS (PAC)
- Lot 7 : Électricité – VMC

Considérant que la procédure retenue est une procédure adaptée (MAPA), conformément au Code de la commande publique ;

Considérant que la date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 20 février 2026 à 15h00**, par voie dématérialisée sur la plateforme de la Voix de l'Ain et/ou sous enveloppe cachetée déposée en mairie ;

Considérant que le démarrage des travaux est prévu en **mars 2026** pour un achèvement **fin octobre 2026**, et que la durée de validité des offres est fixée à **90 jours** ;

Considérant que les critères d'attribution des marchés sont définis comme suit :

- Prix : 50 %
- Valeur technique et organisation : 40 %
- Délai : 10 % ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le lancement de la consultation relative au marché public de travaux pour la construction d'une infrastructure sanitaire aux Plans d'Hotonnes, selon une procédure adaptée (MAPA).

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence, à publier l'avis de consultation, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation du marché et à accomplir tous les actes administratifs afférents à cette procédure.

PRECISE QUE les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal correspondant.

Questions diverses :

-Réfection de l'appartement du Jalinard suite au départ de l'ancien locataire : Monsieur le Maire présente plusieurs devis de travaux pour un montant d'environ **24 000 € TTC**. Il propose d'engager ces travaux de fonctionnement afin de permettre une relocation rapide du logement. Une attention particulière sera portée aux normes d'isolation. Un diagnostic sera réalisé préalablement aux travaux.

-Travaux sur la chaudière de l'appartement de Ruffieu (installation défectueuse et mal réalisée) : le montant du devis s'élève à **29 500 € TTC**. Le remplacement de la chaudière est indispensable, les locataires étant actuellement privés de chauffage. Une solution de chauffage provisoire sera mise en place dans l'attente des travaux définitifs.

- Feu rouge intelligent** : les experts sont intervenus suite à l'incident. Le devis de réparation est jugé excessif, pour un montant d'environ **22 000 €**.
- Candélabre détérioré à Songieu** : le responsable s'est présenté auprès de Monsieur le Maire.
- Chalet des Deux Sapins** : il est proposé d'étudier la mise en place d'une rambarde au niveau de l'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Défrichage du stade de VTT** aux Plans d'Hotonnes.
- Inauguration de la nouvelle gendarmerie** du Plateau d'Hauteville : prévue le **31 janvier à 10h00**.
- Cérémonie à la stèle du maquis à Ruffieu** : le **lundi 2 février à 11h00**.
- Assemblée générale du mémorial du monument de la Lèbe** : le **6 février à 19h00**, salle de la mairie à Hotonnes.
- Cambriolages sur le secteur** : peu d'informations ont été communiquées par la gendarmerie quant à l'état d'avancement de l'enquête.
- Chapelle de Retord** : des véhicules sont utilisés pour des pratiques de « rodéos sauvages ». Deux poteaux SIEA ont été arrachés et les pistes de ski de fond ont été détériorées.
- Chauffage – logement de Songieu (appartement Louis Alexandre Cadot)** : le technicien intervenu n'a pas transmis de compte rendu à ce jour.
- Information relative aux élections municipales** : des supports de communication seront diffusés afin de sensibiliser les administrés à l'importance de constituer une liste et d'expliquer le nouveau mode de scrutin.

Fin de séance : 21h44

Bernard ANCIAN
Président de séance




Vanessa BERNE
Secrétaire de séance

